

Formation

Les risques psychosociaux au travail



Dirigeants, gestionnaires et personnel RH



Dr Charles Coulombe, MD



Français



3 heures (1/2 journée)



En présentiel

Résumé

Au Québec, en vertu de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail adoptée à l'automne 2021, les organisations doivent maintenant intégrer les risques psychosociaux (RPS) au travail dans leurs mécanismes de prévention.

Au-delà de l'obligation légale d'agir en matière de RPS, voici une opportunité pour s'outiller pour mieux protéger sa propre santé mentale ainsi que celle de ses collègues et employés, d'avoir un impact direct sur la performance organisationnelle et de devenir un employeur de choix.

Objectif général

Cette formation vise à mettre en place des moyens concrets, simples et efficaces pour identifier et éliminer les RPS au travail.

Objectifs spécifiques

Au terme de cet atelier de formation, le participant sera en mesure :

- De situer les RPS dans une approche globale de prévention
- De nommer les 5 principaux RPS
- De décrire les causes des RPS
- De nommer les 4 principaux effets des RPS sur la santé
- De décrire les effets des RPS sur l'organisation
- D'expliquer la méthode pour identifier les RPS
- De nommer le principal moyen pour éliminer les RPS
- De créer un climat de travail sain psychologiquement
- De donner du soutien psychologique à un collègue ou à un employé
- De gérer efficacement la charge de travail
- D'agir sur les facteurs de stress d'origine personnelle et professionnelle afin d'en minimiser les impacts sur la santé et l'organisation



Plan de formation

La formation se divise en 4 modules :

- Concepts de base en prévention :
 - Approche de santé globale en matière de prévention
 - Effets des différents types de prévention en milieu de travail
- Définition des RPS, leurs causes et leur impact sur la santé et l'organisation
- Outils pour identifier les RPS
- Outils pour éliminer les RPS :
 - Répondre aux besoins psychologiques de base au travail
 - Bien gérer la charge de travail
 - Clarifier les attentes
 - Donner du soutien psychologique
 - Assurer la sécurité psychologique
 - Concilier travail / vie personnelle
 - Gérer les conflits
 - Adresser les insatisfactions
 - Agir en présence d'un climat de travail malsain causé par un gestionnaire en détresse psychologique, ayant des lacunes managériales ou ayant un trouble de personnalité

Méthode pédagogique

La formation est conçue pour maximiser les interactions. À partir d'exemples concrets et de mises en situation, l'accent est mis sur le savoir-faire (habiletés) et le savoir-être (attitudes et comportements).

Un document PDF sous forme de guide qui reprend toutes les notions abordées lors de la formation et qui fournit des informations complémentaires et des références est remis aux participants après la formation.

Formateur

Dr Coulombe a pris sa retraite de la médecine après plus de 30 ans de pratique.

Il a partagé l'exercice de la médecine familiale et de la médecine du travail avec l'enseignement et la gestion dans les Forces canadiennes comme médecin militaire puis comme médecin civil de 1991 à 2010. Il y a été dirigeant en santé et sécurité au travail, gestion d'invalidité, entraînement opérationnel, directeur des services professionnels et directeur général d'établissements de santé au pays et à l'étranger.

Par la suite il a été consultant jusqu'en 2022. Il offrait des services de médecin-conseil et formateur auprès des employeurs et assureurs du secteur privé et public en médecine du travail, domaine de la médecine qui met l'emphase sur la prévention en milieu de travail ainsi qu'en médecine d'assurance et d'expertise, domaine de la médecine qui met l'emphase sur la gestion d'invalidité.

Il a toujours enseigné depuis le début de sa carrière. Il se consacre notamment à la formation sur les facteurs de risque psychosociaux au travail depuis plus de 10 ans et à la formation sur la détermination de l'aptitude au travail depuis plus de 25 ans.

Depuis sa retraite de la médecine en 2022, il demeure actif en tant que formateur en milieu de travail, en milieu universitaire et lors de congrès et colloques.

1^{er} février 2024